

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} février 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le premier février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**SIFUREP –
ADHESION DES
COMMUNES DE
BRY-SUR-MARNE
ET DE
CHENNEVIERES-
SUR-MARNE AU
SIFUREP AU TITRE
DES COMPETENCES
« SERVICE
EXTERIEUR DES
POMPES
FUNEBRES » ET
« CREMATORIUMS
ET SITES
CINERAIRES ».**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER (jusqu'à 21H58), Isabelle DELORD, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Jean DESLANDES par Arnold BAC, Maliika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie –Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :
Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170201-D8-17-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

OBJET : SIFUREP – ADHESION DES COMMUNES DE BRY-SUR-MARNE ET DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE AU SIFUREP AU TITRE DES COMPETENCES « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES » ET « CREMATORIUMS ET SITES CINERAIRES ».

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1,

VU l'arrêté inter préfectoral n°75-2016-11-04-022 du 4 novembre 2016 portant adhésion des communes d'Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Chaville, Clichy-sous-Bois, Gonesse, Pontoise, Saint-Mandé et Saint-Maurice, de l'Etablissement public Vallée Sud Grand Paris pour les communes de Châtillon et Montrouge et portant modification des statuts du syndicat,

VU la délibération du conseil municipal de Bry-sur-Marne du 26 septembre 2016 relative à l'adhésion au SIFUREP, au titre de la compétence « *service extérieur des pompes funèbres* » et « *crématoriums et sites cinéraires* »,

VU la délibération du conseil municipal de Chennevières-sur-Marne du 28 septembre 2016 relative à l'adhésion au SIFUREP, au titre de la compétence « *service extérieur des pompes funèbres* » et « *crématoriums et sites cinéraires* »,

VU la délibération du comité du SIFUREP n°2016-12-39 du 16 décembre 2016 relative à l'adhésion de la Commune de Bry-sur-Marne,

VU la délibération du comité du SIFUREP n°2016-12-40 du 16 décembre 2016 relative à l'adhésion de la Commune de Chennevières-sur-Marne,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion des Communes de Bry-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne au SIFUREP au titre des compétences « *service extérieur des pompes funèbres* » et « *crématoriums et sites cinéraires* ».

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au SIFUREP et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 03 FEV. 2017
- et de son affichage le 07 FEV. 2017
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170201-D8-17-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017